



LE PRECURSEUR,

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCE, INDUSTRIE ET COMMERCE.

Ce Journal paraît tous les jours excepté le lundi. — Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 31 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année. — Affranchissemens pour l'étranger, 2 fr. par trimestre. — On s'abonne à Lyon, rue Saint-Dominique, passage Couderc au deuxième étage; à Paris, chez M. SACRELET, libraire, place de la Bourse, et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

LYON, 4 juillet 1827.

Le *Précurseur*, journal politique, littéraire, scientifique, industriel et commercial de Lyon et du Midi,

A tous censeurs présents et à venir, connus ou inconnus, salut (1) :

Monsieur ou Messieurs, car j'ignore si vous êtes seul ou plusieurs,

C'est avec la plus profonde humilité que j'ose vous adresser, dans l'intérêt de mon existence, quelques questions que vous trouverez indiscrètes, si vous suivez l'exemple et les maximes de vos devanciers, mais auxquelles vous jugerez humain et naturel de répondre, s'il est vrai, comme on l'assure, que vous avez adopté une morale et des principes de conduite conformes à ceux qui régissent le profane vulgaire.

Rien de plus puissant que l'empire des habitudes; j'ai malheureusement contracté celle de penser librement et de parler de même; j'avoue que c'est un tort dans ce siècle de politesse et d'urbanité, où l'on ne devrait penser et dire librement que ce qui ne peut point troubler l'amour-propre et le repos des maîtres. Mais enfin j'ai ce défaut, si c'en est un, et je me croirais le plus malheureux être du monde, s'il me fallait déroger tout-à-coup à ce régime; j'en tomberais malade, et je courrais le danger d'une suffocation mortelle. Voudriez-vous avoir à vous reprocher ma mort? je le crois d'autant moins que votre existence est liée à la mienne, car il me paraît difficile que ma sœur la *Gazette de Lyon* puisse à elle seule vous fournir de quoi subsister honorablement, comme doit le faire tout noble seigneur.... Votre intérêt est donc d'accord avec le mien, en ce sens que nous ne saurions désormais exister l'un sans l'autre; il ne s'agit plus que de savoir comment nous pourrions nous y prendre, pour vivre paisiblement ensemble, sans noise et sans contestation.

De ma part, je suis décidé, je vous le déclare, à vous faire toutes les concessions qui pourront vous être agréables, sans toutefois changer ou dénaturer le fond de mes pensées.... Ainsi, je ne dirai plus une telle chose est abominable, exécration, inique, attentatoire aux droits les plus sacrés, etc.

Je me contenterai de dire avec tous les ménagemens possibles que ceci ne me paraît pas conforme à une rigoureuse équité, que cette mesure semble contrarier les dispositions de la charte, que peut-être eût-il été plus convenable de faire telle ou telle chose, etc.

Au surplus, je me garderai bien de nommer les personnages: au lieu de dire M. de Villèle, M. de Corbière, ou bien M. le ministre des finances, de l'intérieur, etc., je dirai un haut fonctionnaire du département des finances, de la justice, etc. Voyez, Messieurs, comme cela prévient de suite les sujets de dispute et de méintelligence! Ce n'est pas tout, et je suis décidé à vous faire bien d'autres sacrifices, sitôt que j'aurai pu deviner vos intentions, ou apprécier votre humeur, car il suffit à un homme d'esprit de connaître le caractère des gens auxquels il s'adresse (et c'est le devoir de tout inférieur d'étudier celui de son supérieur), pour éviter ce qui peut lui causer peine, et même pour ne lui dire que des choses agréables: cette connaissance une fois acquise, soyez persuadés, Messieurs, qu'il est dans mes intentions d'en profiter, de manière à me plier à toutes les formes qui pourront m'épargner votre colère, ou me concilier votre bienveillance.

Après cette profession de foi qui, comme tout bon exorde, a dû vous prévenir en ma faveur, j'aborde les questions que je me suis proposé de vous soumettre, non point certainement, je le répète, que je m'arrogé le droit de vous interroger, mais afin de fixer amiablement entre nous les limites que ni vous ni moi ne pourrions franchir.

De grâce, dites-moi, Monsieur ou Messieurs serai-je obligé d'abord de faire votre éloge? Avant de me répondre, écoutez mes raisons, et comprenez-moi bien. Si j'avais l'honneur de connaître vos personnes, nul doute que je ne fusse disposé à apprécier les honorables qualités qui probablement vous distinguent; et cette appréciation faite, je n'hésiterais pas à faire part de mon opinion au public, n'était le mot *obligé* qui ne se peut accorder avec une chose aussi nécessairement libre que doit l'être une louange quelconque. Mais faire votre éloge, alors que vos noms me sont inconnus aussi bien que vos personnes, ce serait encourir tout à la fois et le mépris de mes lecteurs et le mien propre. Ainsi, je ne pourrais m'accommoder avec vous sur ce point, supposé, ce que je n'admets pas, que vous voulussiez être loués.

Bien moins encore pourrais-je faire l'éloge de la censure en elle-même, indépendamment de la manière dont vous l'exercez. L'exemple du *Constitutionnel* ne me séduit nullement: je ne le serai pas davantage par votre douceur et votre tolérance; car, à mon avis, c'est un leurre dangereux que l'emploi de la douceur dans les mesures d'exception. Il serait à souhaiter que chacun se trouvât à la gêne, quand les libertés de tous sont comprimées; et il n'y a que le despotisme qui puisse trouver son compte à rendre la servitude attrayante et même supportable. Conclusion sur ce premier point: je rendrai hommage à la modération des censeurs, mais je ne me déciderai jamais à dire du bien de la censure.

Quant aux jésuites..... ô Messieurs les censeurs! laissez-moi dire que c'est une corporation illégale, dangereuse, ambitieuse, plus propre à détruire qu'à édifier.... et que leur intrusion en France est un malheur pour tous les Français.

Prenez-y garde, Messieurs! c'est par votre condescendance ou votre refus sur ce point que nous allons juger si vous êtes réellement indépendans des révérends pères, ou soumis à leur influence....

Pour leurs Excellences..... les ministres qui nous gouvernent, vous n'exigerez sûrement pas que je dise qu'ils sont excellens et grands en toutes choses.... Toutefois, je sens que j'ai besoin de réserve, et de beaucoup de réserve, pour ne pas offenser..... A moi permis de critiquer les actes, mais il faut que je respecte les intentions.... Je dirai donc, par exemple, que le projet de loi sur le droit d'aînesse, que celui sur la liberté de la presse,....., contiennent ou contiennent des dispositions inconstitutionnelles, injustes, impolitiques, etc.... Mais je me hâterai d'ajouter que..... ont conçus dans des sentimens d'amour et de justice....

Il est un autre sujet plus délicat, plus important, plus digne de respect, d'une appréciation plus périlleuse: c'est le pouvoir royal.... A l'avenir, plus de discussion sur ce pouvoir révérend, qui d'un pied touche la terre, dont la tête s'élève aux cieux, et dont l'origine se perd dans la nuit des tems, comme a dit notre éloquent défenseur... Mais qu'il me soit permis d'affirmer que je n'ai pas outragé ce pouvoir, en le considérant comme le représentant d'une nation forte et glorieuse; qu'on a mal interprété mes expressions, quand on a supposé que je voulais ne le regarder que comme le résultat d'un mandat révocable; que le Roi tient de sa naissance le droit de porter la couronne, et que c'est la charte qui règle l'exercice de ses prérogatives de roi.... Voilà ce que j'ai dit, et les décisions de tous les tribunaux de France ne me persuaderaient pas que je n'aie pas eu le droit de le dire.... Vous voudrez donc bien, Messieurs....., que je défende ce droit: je pourrais ajouter bien des choses encore....

Mais, Messieurs, coupons aux discours.

Et que chacun chez soi doucement se retire;

Sur telles affaires toujours

Le meilleur est de ne rien dire.

Je prends en ce moment pour moi-même le conseil du bon Sésie

(1) Cet article était déjà imprimé, quoique non encore censuré, lorsqu'il parut dans la feuille d'hier celui fourni par l'un de nos collaborateurs, dans lequel on s'adresse directement à M. le préfet du Rhône, comme exerçant lui-même la censure. Cette désignation qui semble contraire à l'esprit du présent article, n'est fondée que sur une fiction ou une simple conjecture. La fiction résulte de ce que M. le préfet ayant reçu le droit de nommer les censeurs et n'en ayant pas usé, est présumé s'être chargé lui-même de leurs fonctions. La conjecture est fondée sur quelques faits dont rien ne garantit la continuation. Nous sommes donc autorisés à considérer nos censeurs comme encore inconnus. (Note du Rédacteur.)

qui, en présence du grand Jupiter, se gardait bien de dire tout ce qu'il pensait.

MM. les censeurs, encore un mot...

Je ne suis pas assez osé que de vous demander une réponse expresse; mais permettez-moi d'interpréter comme un signe de votre adhésion à mes demandes votre autorisation à ce qu'elles paraissent: votre refus s'expliquera de lui-même.

Hier, un pilotis que l'on cherchait à placer sur le quai St.-Clair, est tombé dans le Rhône, et a entraîné avec lui deux ouvriers qui ont été sauvés.

Aujourd'hui, à 5 heures du soir, s'ouvrira, dans la salle de chimie, au Palais-des-Arts, le cours public de physique expérimentale qui sera professé par M. Tabareau. Le professeur traitera, cette année, de la *Théorie de la chaleur*.

Le cours continuera les jeudis de chaque semaine, dans le même local et à la même heure. Les leçons de M. Mollet, prédécesseur de M. Tabareau, avaient lieu deux fois par semaine.

Dimanche dernier, une dame élégamment mise s'est approchée du parapet du quai St.-Clair, et s'est précipitée dans le Rhône. Les secours qu'on a essayé de lui porter ont été inutiles.

M. Paban, artiste dramatique de Marseille, âgé de 67 ans, et né dans la même ville, a mis fin à ses jours en se noyant. On attribue cet acte de désespoir à l'état de misère dans lequel il était tombé. M. Paban a joué long-tems les premiers rôles de la haute comédie avec quelque succès, sans pourtant s'être jamais élevé à un degré de talent bien remarquable. Il avait quitté le théâtre depuis environ dix ans, et est généralement regretté par les personnes qui l'ont connu.

A l'une des dernières réunions de la société des Antiquaires de Londres, il a été rendu compte d'un manuscrit fort curieux, qui appartient au tems du roi d'Angleterre Henri VIII. Ce manuscrit est un état de la dépense particulière de ce prince, depuis l'année 1529, jusqu'à celle de 1553. Il paraît, d'après les détails contenus dans ce document, que Henri VIII vivait à cette époque avec beaucoup de magnificence, qu'il entretenait à la fois douze palais, qu'il perdait considérablement d'argent au jeu, et qu'il en donnait beaucoup en aumônes. Entre autres articles assez singuliers de dépense, se trouve: « Pour les salades » de S. M., un flacon d'huile apporté de Calais, par un courrier » expédié par ordre du roi à cet effet. » Puis: « Une gratification au cuisinier chargé spécialement de faire les poudings du » roi. » Tous les comptes sont signés par le roi, comme examinés et approuvés par lui.

Nous lisons dans le *Journal de l'Ain*:

Francfort, 19 juin. — Des lettres particulières de Vienne, en date du 13 courant, rapportent que lord Cochrane a détruit toute la flotte turque. Cette nouvelle importante a fait hausser les fonds publics à Vienne. On attend par le prochain courrier de cette capitale la confirmation de cette victoire.

Hier, à 3 heures de l'après-midi, le tonnerre est tombé à St-Alban, dans la propriété de M. le docteur M..., un malheureux ouvrier frappé par la foudre a été asphyxié, et n'a été rappelé à la vie qu'avec la plus grande peine.

Un animal féroce, que l'on croit être de l'espèce des hyènes, désolé en ce moment le canton de Mersbourg, près du lac Constance. Après avoir dévoré un grand nombre d'animaux, et même quelques enfans, il s'est jeté dernièrement sur une compagnie d'ouvriers maçons, qui, pour se rendre à leur ouvrage, traversaient le sentier d'un petit bois: il en a étranglé deux et blessé grièvement une vingtaine. On donne la chasse à cet animal furieux, mais jusqu'à présent on n'a pu l'atteindre. Il paraît même que l'épaisseur et la dureté de sa peau le mettent à l'abri des balles de fusil; il ne faudra rien moins que du canon pour le réduire.

Le cabinet d'histoire naturelle de la ville de Lyon, dont l'ouverture est désirée depuis long-tems, va être incessamment livré aux regards du public. Des amateurs zélés, MM. Phippon, Buchet frères, Tissier, pharmacien du Roi; de la Rochetta, Renaux, Dubouret, Soccus, Ferrez, de Thoï, le capitaine Michel, etc., jaloux de concourir au bien de cet établissement, l'ont déjà enrichi de divers morceaux précieux.

Les naturalistes qui, à l'exemple des personnes que je viens de citer, désireraient offrir quelques objets pour le cabinet, sont priés de vouloir bien me les faire parvenir; leurs noms seront inscrits, comme c'est l'usage, à côté des dons qu'ils auront faits. Les personnes qui s'occupent de la chasse ou de la pêche, sont priées également, si elles ont occasion de tuer ou de pêcher quelque animal rare ou curieux, de le céder pour le cabinet; ou, si elles veulent y mettre un prix, on en fera l'acquisition.

MOUTON-FONTENILLE,

Conservateur du cabinet d'histoire naturelle de la ville de Lyon, rue Gentils, n° 40.

L'académie de Lyon a tenu hier, 3 juillet, sa séance publique semestrielle. L'ennui qui siège d'ordinaire dans ces solennités littéraires, n'a point cependant cette fois pris place au milieu de nos quarante immortels. L'assemblée, peu nombreuse mais choisie, a entendu avec un vif intérêt des lectures variées, qui tour

(2)

à tour out dû l'instruire et la distraire. M. Bredin, président, a annoncé que l'académie avait décidé que le compte-rendu de ses travaux ne serait point lu dans les séances publiques, et qu'à l'avenir elle publierait tous les ans des mémoires auxquels il serait donné plus de développement que les comptes-rendus n'en comportent. On doit savoir gré à l'académie d'avoir renoncé à un usage qui condamnait ses membres et le public à entendre tous les six mois le malheureux président épuiser toutes les formules de l'éloge en parlant d'ouvrages qui, suivant un jeune poète de notre ville, ne peuvent espérer d'immortalité que dans les comptes-rendus.

La vie d'un homme de bien est un monument élevé à la vertu. L'éloge de M. Rieussec père, par M. Guerre, a excité sous ce point de vue un intérêt mérité; le monument a été digne du bon citoyen, du magistrat éclairé que nous avons aimé et estimé; il a été digne aussi du beau talent de l'avocat auquel le *Précurseur* a voué une longue reconnaissance.

M. Trélis, dont les vers purs et pleins de charmes ont si souvent excité les applaudissemens, a lu un conte qui renfermait une leçon de circonstance: Deux jeunes musulmans s'aimaient d'une indissoluble amitié, rien n'avait pu relâcher les doux liens qui les unissaient. Un jour, en vrais croyans, ils entreprirent le pèlerinage de la Mecque. On cause en pèlerinage, et l'on cause de l'objet de son culte. La conversation vint à tomber sur la jument du saint prophète: elle était noire, dit l'un; elle était rousse, répondit l'autre. En matière de foi l'on ne transige point: des injures on en vint aux coups, déjà même les deux amis s'armaient de leurs poignards, lorsqu'un sage voyageur les sépara. Mais ils s'étaient accusés d'impiété, d'athéisme, de philosophie; de telles injures ne s'oublient pas, et pour jamais la haine vint remplacer le sentiment qui avait embelli leur vie entière.

M. le docteur Prunelle a prononcé dans cette séance son discours de réception. Le sujet élevé qu'il avait choisi, le talent et l'érudition de l'orateur ont vivement captivé l'attention. M. Prunelle a fait le parallèle d'Homère et d'Hérodote. Remontant à l'origine des sociétés, il a fait voir que les premiers historiens, avant l'invention de l'alphabet, furent nécessairement poètes. Mais en Grèce les législateurs et les historiens restèrent encore poètes après l'invention de l'écriture, parce que cette grande découverte eut, suivant Platon, ses ennemis, et que les esprits faibles de ce tems-là ne manquèrent pas de lui attribuer la décadence des mœurs, et le mauvais esprit de la jeunesse. On voit que les ennemis des progrès de l'intelligence humaine ne sont pas nés d'hier, et que notre *Gazette* n'a pas le mérite de l'invention.

Nous regrettons que le tems et l'espace ne nous permettent pas de suivre M. le docteur Prunelle dans sa docte dissertation sur deux écrivains qui furent en même tems les deux plus grands historiens et les deux plus grands poètes de l'antiquité. Mais nous ne pouvons résister au désir de rappeler ce beau mouvement de l'orateur, lorsqu'après avoir rappelé les regrets d'Hérodote qui ne put retrouver les noms des trois cents compagnons de Léonidas, il s'est écrié: « Et vous aussi, héros de l'Acropolis, vous avez préférez la mort à la honte de vous reconnaître sujets de vos tyrans! » plus grands encore, si il est possible, que vos ancêtres, votre dévouement est sans espoir de succès, votre mémoire demeurera sans honneur sur le lieu de votre sacrifice! » Est-il besoin d'ajouter que d'unanimes applaudissemens ont alors interrompu l'orateur et lui ont ainsi fait connaître avec quelle vérité il avait su rendre les sentimens de tous ses auditeurs.

C'est aussi dans cette séance que M. Legendre-Hérald a lu son discours de réception, et a entrete nu l'assemblée de son art: par malheur, sa voix enchaînée par la timidité n'est point parvenue jusqu'à nous. Le digne successeur de nos Coustou et de nos Girard pouvait parler sans crainte dans l'enceinte de l'académie, mais la modestie est la compagne inséparable du vrai mérite; c'est une vérité que M. Dumas nous a confirmée d'une manière fort spirituelle, dans une jolie fable intitulée: le *Mérite en l'Intrigue*. M. Dumas a lu encore deux autres fables: la *Girouette et le Caméléon*, et *La Cloche de terre cuite*, qui ont été vivement applaudies.

La séance dont nous venons de présenter un procès-verbal incomplet fera époque dans les annales de l'académie, et les applaudissemens de tous ceux qui ont eu l'avantage d'y assister prouvent que nous ne sommes que les interprètes de l'intérêt qu'elle leur a inspiré. Ajoutons encore un mot, nous le devons à la vérité: du sein de la docte assemblée il s'élevait comme un parfum d'indépendance et de liberté qui, tout en entourant les hommes de plus de considération, donnait aussi plus de poids à leurs paroles.

* * * Le *Pilote* s'est réuni au *Journal de Paris*, lequel à la *Gazette de France*, laquelle à l'*Etoile*, laquelle adopte le titre de *Gazette de France*, attendu que ce titre remonte jusqu'au règne de Louis XIII. La bonne dame est bien modeste. Que n'a-t-elle fait pour monter ses quartiers de noblesse jusqu'à la ligue!

* * * La *Quotidienne* se permet quelquefois des malices: après avoir annoncé la retraite du *Journal de Paris*, dont les abonnés seront servis par la *Gazette de France*, elle ajoute: « Il est mort aujourd'hui à Paris un particulier âgé d'environ 40 à 50 ans; il a légué son bien à une de ses sœurs, qui est plus que ce » tenaire. »

* * Nous avons dit dans notre dernier n.º, que jusqu'à présent les journaux n'avaient point présenté des traces de mutilation par la censure. Nous n'avons pas vu le *Journal des Débats* des 59 juin et 1^{er} juillet dernier. Aujourd'hui l'*Etoile* et la *Gazette de France* outragent à tour de rôle l'auteur des articles supprimés, lequel est privé du seul moyen qu'il aurait de plaider sa cause au tribunal de l'opinion, en lui soumettant les pièces du procès.

Paris, 2 juillet 1827.

On signe en ce moment, au bureau du syndicat des courtiers de commerce, une pétition pour demander la création d'un entrepôt à Paris. Il faut espérer que le gouvernement entendra enfin les vœux tant de fois exprimés à ce sujet.

— Un événement malheureux vient d'arriver à Chartres. Le sieur M... vivait depuis environ deux ans dans une union illégitime avec la demoiselle B... Cette jeune personne était sujette à des attaques d'épilepsie; il y a huit jours, ces attaques la saisirent au moment où elle était appuyée sur une terrasse en bois qui se trouvait à la fenêtre de la chambre qu'habitaient les deux amans; le jeune homme vint aussitôt au secours de la demoiselle; mais à l'instant où il va saisir le barreau qui la soutenait, il se brise et les deux infortunés tombent l'un sur l'autre dans la rue; la femme expire sur-le-champ; le jeune homme, le lendemain.

— S. M. le roi de Naples, voulant donner à l'armée une preuve de ses dispositions bienveillantes, vient de nommer son fils aîné, le duc de Calabre, généralissime des troupes de terre, à l'exception de la garde royale et des halberdiers royaux, qui restent toujours sous les ordres immédiats du roi.

— Une lettre d'Ancône, du 10 juin, contient le paragraphe suivant :

« Au moment du départ du courrier, le capitaine Delpino arrive de Napoli de Romanie, d'où il a fait voile le 28 mai. On n'aura que demain les lettres qu'il a apportées. En attendant, le capitaine a déposé devant le bureau de santé, qu'avant son départ une frégate turque, prise par lord Cochrane, était entrée dans le port de Napoli de Romanie. » (*Gazette de Florence.*)

— On écrit de Hambourg, le 19 juin : « Une de nos feuilles annonce, sous la date de Stockholm, le 15 juin, que dix-sept mille hommes de toute arme s'embarqueront sur la flotte russe qu'on équipe à Cronstadt, et qu'on croit destinée pour l'Archipel. »

— On lit dans le journal d'Anvers l'extrait suivant d'une lettre particulière de Bruxelles, reçue le 14 juin à Londres :

Bruxelles, 11 juin.

« L'ambassadeur du roi des Pays-Bas à la cour de France, le baron de Fagel, venant de Paris, est arrivé ici dimanche dernier au soir, et le lendemain matin, à cinq heures, S. Exc. s'est rendue au palais, où elle a eu une longue audience du roi. On suppose que l'arrivée inattendue du baron de Fagel se rattache aux affaires de la Grèce, et qu'il s'agit peut-être d'engager le gouvernement des Pays-Bas à se joindre à la cause commune, et à ordonner à une division de sa flotte de prendre une part active dans les mesures qui pourraient bientôt avoir lieu afin de protéger les Grecs contre la marine turque et égyptienne. Les sentimens du roi des Pays-Bas sont décidément en faveur de la cause des Grecs, et ses sujets verraient avec enthousiasme une démarche pour protéger cet infortuné peuple. »

— Le ministre de Russie près la cour des pays-Bas est parti le 28 juin de Bruxelles pour l'Italie.

La veille, un courrier du cabinet britannique était passé par cette ville venant de Londres, avec des dépêches pour Pétersbourg. Un courrier du cabinet russe avait également passé venant de Pétersbourg, avec des dépêches pour Londres.

TRIBUNAUX.

On a appelé hier devant la première chambre du tribunal de première instance l'affaire du général Franceschetti contre Mad. Bonaparte, veuve de l'ex-roi Joachim Murat, et autres. M. Gilbert-Boucher, ex-procureur-général près la cour royale de Corse, avocat du général, a exposé les faits de cette cause intéressante.

Après avoir rappelé que le général Franceschetti, aujourd'hui dans le malheur, a sacrifié jadis pour Murat sa jeunesse, son rang, sa fortune, l'avocat se hâte de déclarer qu'il n'oubliera pas que son client plaide contre la femme de celui pour qui il s'est dévoué. « J'éviterai, dit-il, toutes les personnalités odieuses; je rejeterai le blâme sur le vrai coupable, sur un général Macdonald, qui n'a rien de commun avec le noble duc de Tarente que la France revendique avec orgueil parmi ses plus illustres guerriers.

« Ce général Macdonald est, dit-on, l'ami de la veuve de Murat, et quelque chose de plus, peut-être. C'est lui qui a tout fait.

« En janvier et février 1814, Murat fit avec l'Autriche et l'Angleterre un traité qui lui garantissait le trône de Naples. Il oubliera ce traité en 1815; il fit la guerre à l'Autriche dans l'intérêt de son beau-frère. Bientôt vaincu, il est obligé de prendre la fuite. Il aborde en Provence, d'où il écrit à Napoléon pour lui offrir ses services; mais Napoléon, qui croyait à la fatalité, ne

voulut pas du bras d'un malheureux, et n'aurait pu d'ailleurs employer utilement Murat.

» Après la bataille de Waterloo, ce prince, errant sur les rochers de la Provence, ne savait où trouver un asile. Il se décide à s'embarquer à Toulon sur un vaisseau prêt à partir pour le Havre; 200,000 fr. à peu près sont portés à bord avec ses bagages: ses principaux officiers sont embarqués.

» L'un d'entre eux, à peu près de sa taille, y est monté avec le costume que Murat porte habituellement; quant à lui, il ne doit rejoindre le vaisseau que la nuit. Trois marins le conduisent à force de rames; mais le vaisseau ne se trouve pas à l'endroit indiqué; Murat est contraint de regagner le rivage. Il reste sur la plage, n'ayant pour toute ressource que la gaine de son chapeau, du prix de 90,000 fr., et une épaulette qui valait 50,000 fr. Que devenir! A la faveur des ténèbres, il gagne la cabane d'une vieille femme, à laquelle, pour prix de l'hospitalité, il donne sa dernière pièce d'or; puis il gagne une maison de campagne qu'il avait louée à Plaisance, près Marseille. Mais il apprend que Leblanc, son valet de chambre, l'a trahi. Il ne savait plus que faire, lorsqu'il rencontra un ancien officier de hussards, nommé Biancar, qui avait servi sous ses ordres. Celui-ci alla trouver Auletta, brave marin de la Corse, qui, après s'être consulté avec deux jeunes marins de Toulon, Donadieu et Langlade, s'engagea à conduire Murat en Corse. Après beaucoup de traverses, le prince débarqua à Bastia, en même tems que beaucoup d'autres fugitifs, le comte de Casa-Blanca, Rossi, etc.; mais ils étaient poursuivis; il fallut chercher un autre asile.

» Dans les environs, au Vescovato, se trouvait un homme d'une illustre famille, M. Colonna Ceccaldi, chez lequel demeurait le général Franceschetti, son gendre, fait maréchal-de-camp en 1815, par Murat, sur le champ de bataille. Murat s'y fait conduire; il arrive, il voit Franceschetti. « Je suis votre roi, lui dit Joachim; voulez-vous me recevoir? » Le général offre tout; il cède son appartement. M. Colonna lui-même, malgré ses opinions, qui ne l'empêchaient pas de respecter le malheur, accueillit Murat, sans s'informer s'il y avait des risques à courir.

» Cependant, maire de sa commune, il dut prévenir le colonel Verrier, seule autorité qui existât en Corse, en proie à l'anarchie. Celui-ci envoie cinquante gendarmes pour s'emparer de Murat. Le général Franceschetti, ses parens, ses amis et d'autres personnes se pressent autour du prince pour défendre les droits de l'hospitalité. Les gendarmes effrayés se retirent; mais les esprits s'exaltent, des meurtres se commettent de tous côtés. Murat courait les plus grands dangers; le colonel pressait son départ; mais il n'avait pas d'argent. Un nommé Grégori consent à lui faire équiper deux bâtimens, moyennant des lettres de change sur Paris, avec la signature du général Franceschetti. Murat remet une lettre de change de 260,000 francs sur la maison Barillon.

» Les bâtimens sont équipés; mais sur le bruit qui courait que Murat voulait aller conquérir l'Italie, le colonel Verrier ne veut plus qu'il parte, et il répand bientôt une proclamation où il déclare perturbateur du repos public, quiconque donnera asile à Murat. Alors ce prince se décide à partir, et c'est en ce moment qu'il fait part au général du projet de reconquérir le royaume de Naples. Toutes les représentations sont inutiles; Franceschetti et 150 autres braves gens l'accompagnent.

Ici, M. Gilbert-Boucher trace rapidement cette courte expédition et son tragique résultat. Nous citerons le trait suivant : « Sur la route, les compagnons de Murat furent accostés par un homme armé d'une hache, qui demandait Joachim. Ses intentions n'étaient pas difficiles à deviner. « C'est moi, dit le général Franceschetti, c'est moi qui suis le roi. » Frappée d'admiration d'un si noble dévoûment, l'escorte s'opposa à la fureur de l'inconnu.

» Le général Franceschetti avait été arrêté avec Murat; il s'attendait à subir le même sort que les autres compagnons de ce prince; mais on crut devoir le renvoyer en Corse. Après d'innombrables infortunes et quinze mois de captivité, il fut rendu à sa famille. Ce fut alors qu'il adressa à la veuve de Murat une lettre pleine d'égards pour lui demander les secours dont il avait besoin, afin d'acquitter les dettes qu'il avait contractées; la réponse se fit long-tems attendre; enfin elle arrive, et c'est le général Macdonald qui répond que la position de la reine ne lui permet pas d'accorder des secours pour le moment; que même elle ne pourrait pas recevoir le général. Après beaucoup d'autres démarches, qui furent inutiles, le général se voit obligé de s'adresser à la justice, comme créancier de la veuve et des héritiers Murat pour la somme de 80,000 fr. »

La cause a été renvoyée à huitaine pour entendre M^e Barthe, avocat de la veuve et des héritiers Murat.

EXTERIEUR.

ANGLETERRE.

Londres, 27 juin.

(Par continuation.)

La séance d'hier à la chambre des lords n'a été remarquable que par une attaque nouvelle et inconsiderée de la part du mar-

quis de Londonderry contre M. Canning. Le noble marquis avait demandé, il y a quelque tems, avec beaucoup d'affectation la communication à la chambre de certains papiers relatifs à l'administration du département des affaires étrangères. Ces papiers ayant été produits, le marquis de Londonderry s'est efforcé d'en tirer une comparaison entre les dépenses du département des affaires étrangères en 1822, c'est-à-dire lorsque son frère, lord Castlereagh était chef de ce département, et en 1826, lorsque M. Canning en avait la direction. Il a trouvé une augmentation assez considérable à la dernière époque. Toutefois il n'a fait aucune motion à ce sujet, et s'est borné à se plaindre d'une attaque personnelle qui avait été dirigée contre lui dans les journaux et qui paraît nécessairement du département des affaires étrangères.

Lord Dudley and Ward, secrétaire d'état à ce département, a pris la parole pour répondre au noble marquis. Il a d'abord justifié d'une manière plausible l'augmentation de dépenses de 1822 à 1826. Il a ensuite rétorqué les argumens du marquis de Londonderry contre lui-même, et prouvé qu'il avait reçu des deniers publics des sommes plus considérables que ne paraissent mériter la durée et la nature de ses services dans la carrière diplomatique. Il est entré ensuite dans quelques détails sur l'attaque dont s'était plaint le noble marquis. Il a d'abord déclaré que le fait était vrai, et qu'il avait vu de ses propres yeux la demande d'une pension faite par le noble marquis et en marge de laquelle lord Liverpool avait écrit au crayon: *C'est trop fort*. Enfin il a porté le dernier coup à l'adversaire acharné de M. Canning en montrant pièces en main que ce ministre, pour des services d'une durée de trente à quarante ans, n'avait reçu en totalité du trésor national, que 60 à 70 mille livres sterl., tandis que le noble marquis avait touché plus de 160 mille livres sterl. pour des services dont il n'entendait pas déprécier le mérite, mais dont la durée n'avait été au plus que de dix années. Ce rapprochement a été accueilli dans la chambre par de nombreux éclats de rire. L'inlârité a surtout été fort grande lorsque le vicomte Dudley a dit: « Je n'entends nullement déprécier les services du noble marquis dont je ne suis pas en état de juger, car réellement je ne les connais pas: aussi n'exprimerai-je pas le moindre doute qu'on ne les ait payés très-bon marché. »

M. Brunel a écrit la lettre suivante à l'éditeur du *Times*, au sujet de l'accident arrivé au tunnel.

« Monsieur, dans le cas où vous n'auriez pas des renseignements parfaitement exacts sur le malheureux événement qui a eu lieu hier dans le tunnel, permettez-moi de vous communiquer les particularités suivantes pour l'instruction de vos nombreux lecteurs.

Deux des directeurs de la compagnie, MM. Marten et Harris, désirant visiter les travaux, montèrent sur un petit bateau accompagnés de M. Gravatt et de deux ouvriers. Une sixième personne, quoique dissuadée par les assistans, sur les motifs qu'elle ne savait pas nager, monta sur l'arrière sans être remarquée par M. Gravatt. Lorsque l'on fut près du bouclier, un des gentlemen étant levé perdit l'équilibre et entraîna dans sa chute M. Gravatt.

Le bateau chavira immédiatement, et tous ceux qui étaient dedans se trouvèrent dans l'eau et au milieu de l'obscurité, ce qui rendait leur situation très-périlleuse et vraiment déplorable. Ils parvinrent tous à se soutenir au-dessus de l'eau jusqu'à l'arrivée des secours; mais le sixième homme, Richardson, ne fut retrouvé qu'à vingt minutes après, et les secours de la médecine lui furent inutilement prodigués.

M. Marten et M. Harris furent bientôt rendus à leurs amis. M. Gravatt et les deux ouvriers n'ont que très-peu souffert.

Il est peut-être nécessaire d'expliquer comment, les crevasses étant fermées, il reste autant d'eau sous les arcades; je vous demande donc la permission d'ajouter que le plancher de la voûte étant de dix pieds six pouces plus bas à son extrémité vers le bouclier qu'à son entrée, on a laissé l'eau à cette hauteur, afin de pouvoir déblayer plus facilement les arcades. On ne peut donc, par cette raison, approcher le bouclier sans un bateau, mais il est à déplorer que tant de personnes aient monté ensemble un si frêle esquif.

Les infiltrations de l'eau souterraine et celles de la rivière sont maintenant si peu considérables, qu'elles ne doivent inspirer aucune inquiétude, surtout lorsque les arcades seront entièrement déblayées.

Je suis, etc.

M. J. BRUNEL.

RUSSIE.

Cronstadt, 10 juin.

Hier, à 7 heures du matin, S. M. l'empereur est venu d'Oranienbaum à Cronstadt en chaloupe renforcée par un pyroscaphe. En arrivant devant Cronstadt, l'étendard impérial a été arboré à bord de la chaloupe, et salué par toute l'artillerie des forteresses et des vaisseaux, frégates et autres bâtimens qui étaient en rade. S. M. l'empereur a passé devant toute la ligne, et a daigné inspecter les vaisseaux *Azoff*, le *Hangoudd*, l'*Emmanuel*, et la frégate le *Constantin*. Toute la flotte et les forteresses ont salué de nouveau lorsque l'étendard impérial a été amené; après quoi S. M. l'empereur est retourné à Oranienbaum.

Aujourd'hui, S. M. I., accompagnée de S. M. l'impératrice Alexandra, de S. A. I. Mgr. le grand-duc héritier, et de LL. AA. II. Mgr. le grand-duc Michel et M^{me} la grande-duchesse Hélène, est venue inspecter dans notre rade l'escadre confiée à l'amiral Seniavine, et qui se compose de 9 vaisseaux de ligne, 14 frégates et un grand nombre d'autres bâtimens.

AMÉRIQUE.

Colombie. Le vice-président Francisco de Paula Santander, a publié un décret pour transférer le congrès national à Torga, afin, dit-il, que le congrès de 1827 puisse ouvrir ses séances, dans l'état critique des circonstances, dans un autre lieu que cette capitale. « Je suspens, en vertu dudit acte seulement, les effets de la loi du 8 octobre 1821, qui fixe provisoirement la résidence du gouvernement national. En conséquence, et comme l'ouverture des sessions du corps législatif est entièrement indépendante du pouvoir exécutif, il importe que ses membres délibèrent sur le tems et la manière de se réunir en session publique, en vertu du présent décret, dans le lieu où réside le sénateur Uscategin.

« Ce décret sera communiqué au président des chambres et publié, et des ordres seront donnés en conséquence à l'intendant de Cundinamarca pour qu'il facilite les moyens de transports, ainsi qu'à celui de Boyacca, dans le cas où les membres du congrès détermineraient leur changement de résidence. »

Donné à Bogota, le 10 avril 1827.

Signé SANTANDER.

A VENDRE.

Samedi, sept juillet mil huit cent vingt-sept, à dix heures du matin, il sera procédé, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, sis place S. Jean, à la vente et adjudication définitive d'un immeuble dépendant de la succession de Jean Tourisson. Cet immeuble consiste en une maison, jardin et cour dans laquelle il existe quatre hangars, le tout contigu est situé à la Guillotière, place des Petits-Pères, n° 1, près de l'église. Il a été estimé par experts 24,000 fr., et il sera mis aux enchères au pardessus de cette somme.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M^e Quantin, avoué, demeurant à Lyon, rue S. Jean, n° 3, et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon.

AVIS.

Les sieurs Thomas Gulley et Smitt, de Londres, ont l'honneur d'avertir le public que leur collection de serpens vivans, ouverte à la curiosité sur la place Louis XVI, aux Brotteaux, vient d'être enrichie de plusieurs pièces intéressantes; on y voit entre autres:

1° Deux serpens à sonnettes, au lieu d'un seul. Le nouveau est beaucoup plus beau que l'autre et d'une dimension presque double.

2° Deux *Boa Constrictor*;

3° Deux serpens arlequin;

4° Deux nouveaux crocodilles, ce qui en porte le nombre à 4;

5° Deux camélions de toute beauté.

Les propriétaires ont en outre une collection d'oiseaux de divers pays, remarquable par sa variété et par sa richesse.

Le prix des places n'est pas augmenté. On donne à manger aux serpens tous les jeudis à 3 heures.—Lundi CLOTURE.

BERLINES EN POSTE.

Pour VALENCE, ROMANS, CREST et MONTE LIMART.

Ces voitures sont neuves et très-commodes, elle se composent, d'un coupé, d'un intérieur (ouvrant par côté), et d'une banquette; les marchandises sont placées dans un petit talon, et les fonds dans un caisson à double semure; elles réunissent la légèreté à la plus grande solidité; le service des relais se fait avec célérité et exactitude.

Bureaux:

A LYON, place des Célestins et rue S. Dominique, maison du café du Caveau. A VALENCE, chez Lambert. A TAIN, chez Depresse. A ROMANS, chez Pontou. Service en poste, voitures suspendues pour TARARE et ROANNE.

Bureaux:

A LYON, comme ci-dessus. A TARARE, chez Lami. A ROANNE, chez Flandre.

Une demoiselle de 21 ans, d'un physique agréable, ayant reçu une bonne éducation, et pouvant disposer de suite d'une somme de 10,000 francs, desirant s'associer dans un commerce quelconque.

— On propose, moyennant hypothèque, une somme de 10,000 fr. en viager sur deux têtes, l'une de 57 et l'autre de 60 ans.

— On demande pour un commerce en pleine activité depuis long-tems, un commanditaire qui puisse disposer de 25 à 30,000 fr.; on lui donnerait un emploi dans la maison.

— Un fonds de café tout décoré à neuf et propice à un restaurant, situé dans le quartier des Terreaux, à vendre pour cause de cessation de commerce.

S'adresser, pour les articles ci-dessus, aux sieurs Bertuolon et C^e, agents d'affaires, rue de la Gage, n° 13.

BOURSE DE PARIS du 2 juillet 1827.

Rentes — 5 p. 100. jouiss. du 22 mars 1827.—102 f. 85 55 c.	Actions de la banque 2010
Rentes — 3 100. jouis. du 22 déc.	Fonds étrangers.
72 f. 72 72 f.	Rent de Naples, cert. Falc. 77
Ann. à 4 p. 100.	Obl. de Naples, comp. Rothschild
Obl. de la v. de Paris.	en liv. sterl.
Quatre Canaux.	Rentes d'Esp. cert. franc.
Caisse hypothécaire 880	Emp. royal d'Esp. 1826. 58
	Emprunt d'Haïti. 640 f.

